Reconnaissance de dettes. «Librairie Basta»

Dans la poursuite de ses objectifs mais aussi dans l'intention de maintenir de bonnes relations avec des tiers, l'association Unipoly se reserve le droit de verser à ces tiers une partie de ses actifs sous forme de donations.

Par ce document les signataires garantissent que la donation associée est faite dans l'intérêt de l'association et ceci pour les raisons suivantes :

Lors de la conférence de Frédéric Lordon le 28.06.20222, nous avons prêtés un QR code Twint à la librairie Basta qui s'en est servie pour une vente de livres. Le montant de livres vendus ne correspondant pas au montant reçu par twint, nous pensons que certains livres ont été surfacturés au moment de la vente générant ainsi une différence qui se trouve donc sur les comptes d'Unipoly, dans un effort de transparence nous avons décidés de rendre ce montant à la librairie.

Le vrai montant total pour les livres vendus et donc le montant facturé par la librairie est de 174,50 francs (Voir FACT2122-FONCT-5). Le montant reçu par twint est de 205.-francs et nous avons du payer 3,49 francs de frais à twint, ce qui nous laisse avec une entrée de 201,51 francs et donc une différence entre montant reçu et montant facturé de 27,01 francs qui est donc le montant de la donation faite à la librairie.

Titouan Renard, Coprésident :

Nathan Fiorellino, Trésorier: U. Fiotelles